

Directive



Instrument de nature législative utilisé par l'Union européenne (UE) pour prendre des mesures.

Il s'agit d'objectifs à atteindre. Les États doivent l'intégrer à leur législation.

2 étapes

1 Doit d'abord être votée par les institutions de l'UE.



2 Doit être transposée par les États membres dans leur droit national
Dans un délai de 6 mois à 2 ans.



Qu'est-ce qu'un règlement ?

Le règlement suit le même parcours au sein des institutions de l'Union européenne mais il

s'applique directement en droit national sans transposition.